## **ASSURANCE DES BIENS AGRICOLES**

## **EXCLUSION RELATIVE À L'ÉTRANGLEMENT**

Le présent avenant modifie le contrat. Lisez-le attentivement.

Certains mots et expressions en gras ont un sens particulier. Ils sont définis au présent avenant ou dans le formulaire auquel il est joint.

Les titres des articles ou paragraphes énumérés ci-dessous ne devraient pas être considérés pour les fins d'interprétation du présent avenant; ils n'ont été insérés que pour faciliter sa lecture.

Le présent avenant est joint au formulaire Animaux – Formule étendue, et, sauf indication contraire au présent avenant, est assujetti à toutes les conditions, limitations et exclusions de ce formulaire.

Nonobstant toute disposition contraire contenue au présent contrat, l'exclusion suivante est ajoutée à l'article 2. RISQUES EXCLUS au chapitre EXCLUSIONS dudit formulaire :

Sauf exceptions prévues au chapitre des EXTENSIONS DE LA GARANTIE, sont exclus du présent formulaire l'augmentation des coûts, ainsi que les pertes ou les dommages, causés directement ou indirectement :

L'ÉTRANGLEMENT par l'étranglement.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.